

Réglementation anti-blanchiment (AML V) obligations - une vision globale

OBJECTIFS

Pendant cette formation, nous aborderons la réglementation en matière de blanchiment, ainsi que les nouvelles règles. Tout cela sera accompagné de conseils pratiques. Vous aurez la possibilité de poser vos questions concernant la présentation.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- approfondir les principes présents dans la législation et les arrêtés royaux ;
- expliquer les obligations de vigilance ;
- mettre en évidence les indices subjectifs et objectifs les plus fréquents ;
- aborder la politique d'intégrité et la réputation ;
- une présentation du dossier UBO et des grandes lignes de AML V.

Découvrez dans cette brochure plus d'informations sur la façon dont les banques fonctionnent comme des gardiennes dans la lutte contre le blanchiment d'argent : [Cliquez ici.](#)

RESUME

Catégorie:

- Compliance & audit

Niveau:

Avancé

Type de formation:

Formation en classe

Prix:

- Membre: € 330.00
- Non-membre: € 360.00
- Partner BZB: € 330.00

- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Points/heures:

- Banque: **3**
- Assurances: **3**
- Conformité: **3**
- Prêts hypothécaires: **3**
- Crédits à la consommation: **3**

Attestation:

- 600.013
- 700.010
- 600.004
- 500176 C + H recyclage crédits hypothécaires
- 500176 C + H recyclage crédits à la consommation

PUBLIC

La formation peut être suivie par tout employé du secteur financier désireux d'acquérir une connaissance de base de la réglementation anti-blanchiment et de la réglementation des instruments et marchés financiers (MIFID I et II).

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation au niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- Réglementation de la lutte contre le blanchiment des capitaux (AML) et du financement du terrorisme (FT) en pratique et explication sur AML V
 - Dispositions générales
 - Organisation et contrôle interne
 - Risques et approche orientée risques
 - Vigilance à l'égard de la clientèle & des opérations
 - Analyse des opérations atypiques et déclarations
 - Limitation de l'utilisation des espèces
 - Autorités compétentes
 - Sanctions
 - EBA & AML V

- Conclusions

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : ½ journée de formation (3 heures de formation)
- **Heures** : 09:00 à 12:30
- **Lieu** : Febelfin Academy : Phoenix building, Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles

MÉTHODOLOGIE

Une « **Formation en classe** » se suit en groupe. Vous êtes présent avec les autres participants et le professeur à un moment convenu dans la même salle de cours. Il existe des possibilités d'interaction et de feed-back, tant des participants à l'enseignant qu'inversement. Le matériel didactique se compose comme base d'une présentation via la plateforme d'apprentissage MyFA, complétée de supports divers tels que syllabus numérique, présentation, extraits audiovisuels...

Matériel didactique : Présentation PowerPoint